



Conseil d'administration Séance du 30 novembre 2017

Dernier conseil de l'année jeudi 30 novembre 2017 avec un ordre du jour devenu traditionnel, comportant le point sur l'exécution budgétaire 2017, une communication sur le marché du bois et quelques résolutions comptables ou techniques et particulièrement celles sur les ventes de bois par internet et le vote du budget 2018, qui vont faire débat....

Démission des administrateurs des OS de droit public

En préambule, le Président JY. Caullet revient sur la suite donnée à l'absence de certains administrateurs – cf. CA du 21 septembre – pour indiquer que les démissions des représentants CGT Forêts, SNUPFEN et EFA CGC ont été transmises au Ministère qui en a pris acte.

Des contacts devraient être pris par le Ministère avec les OS démissionnaires afin d'examiner la nomination de nouveaux administrateurs.

Le Président a rappelé son souhait de voir ces administrateurs revenir autour de la table et espère la reprise prochaine du dialogue social.

FNCOFOR : déclaration liminaire

La première surprise de ce Conseil – *il y en a toujours un peu, enfin du moins en apparence* - va venir de la déclaration liminaire du Président de la FNCOFOR, Dominique Jarlier, qui semble très agacé par le fait que certaines résolutions proposées à ce Conseil, auraient été montées sans concertation préalable avec les Communes Forestières. Et de souligner que la gouvernance partagée en prend un coup et que ce ne sont pas des manières de procéder.

Voyons ce qui pose problème ?

Les ventes de bois par internet

La résolution 2017-15 traite de l'instauration des ventes de bois par internet. Le projet est, à terme, de pouvoir vendre les bois domaniaux et communaux, non plus par adjudication publique, mais de gré à gré à des acheteurs, même étrangers et hors de leur présence physique dans une salle de vente. En extrapolant à peine, si le système fonctionne, les ventes deviendront rapides, numériques, par internet uniquement. Mais pour l'instant une salle est maintenue et l'ONF met à disposition des acheteurs les

tablettes pour se connecter et la vente par internet permet à des acheteurs non présents, mais agréés préalablement par l'ONF de participer aux offres.

Cependant avec la réception simultanée d'offres en et hors salle, le système d'adjudication publique n'est plus envisageable. Juridiquement et pour faire simple, la vente ne peut donc plus faire l'objet d'un règlement des ventes mais de conditions générales de ventes, un contrat en somme.

C'est le premier point qui achoppe. Ces nouvelles dispositions regrouperaient les différentes ventes actuelles – adjudications et gré à gré - et ne semblent pas avoir été concertées en amont avec la FNCOFOR, qui demande un report de la décision dans l'attente d'une concertation.

Si elle se dit favorable sur le fond à une démarche qui va dans le sens de l'histoire, elle perçoit aussi une volonté de passage en force de la part de l'ONF, qu'elle ne semble pas prête à entendre. La confiance dernièrement retrouvée après les événements qui avaient conduit à la fin prématurée du précédent contrat, sera rappelée en réponse par le DG, mais elle semble tout d'un coup un peu écornée.

De son côté le Président du CA tente une médiation et propose d'amender la résolution par un engagement de bilan après une phase de test et un retour devant le Conseil d'administration pour d'éventuelles corrections.

Même demande de report du côté de la FNB, qui souligne également un manque de concertation préalable avec les acheteurs et menace de voter contre la résolution si elle n'est pas reportée au prochain CA.

L'ONF explique que les concertations engagées durant l'été ne se sont pas poursuivies faute de réaction des partenaires. D'autre part la fin du système actuel – boitiers Eracle – est prévue pour début 2019 et les premiers tests de ventes internet sont envisagées pour l'automne 2018, il faut donc avancer...

Le ministère de l'Agriculture – *et de l'alimentation*– monte au créneau en marquant son soutien indéfectible à cette résolution, qui au-delà de se pratiquer partout dans le monde pour des ventes de toutes natures, apporte, selon lui une transparence quasi-parfaite sur les prix. Elle modernise aussi l'accès aux ventes publiques de l'ONF, tout en maintenant des garde-fous vis-à-vis des acheteurs étrangers.

Finalement, après cette passe d'armes que l'ONF qualifiera de *discussion franche et directe entre les administrateurs*, la résolution est adoptée avec le vote contre de la FNB et quelques absentions.

Optimisation de la trésorerie de l'ONF

Afin d'optimiser sa trésorerie, l'ONF prévoit, à compter du 1^{er} août 2018 l'encaissement des ventes de bois des forêts des collectivités par l'agent comptable de l'ONF. Ce changement doit permettre de réduire le besoin en fonds de roulement de l'ONF de 22 M€ en fin d'année, qui est toujours une période compliquée pour la trésorerie de l'établissement.

Cependant la FNCOFOR ne semble pas l'entendre de cette oreille, car cette disposition nouvelle entraînerait selon elle, un décalage dans les recettes des communes de 2 à 3 mois, sur le produit des ventes de bois. Là encore, il semblerait que cette mesure, acquise dans les hypothèses budgétaires de l'ONF, ne l'est pas du tout dans l'esprit des COFOR, faute de concertation.

La fâcherie monte d'un cran, à tel point qu'en final, la FNCOFOR va s'abstenir sur le vote du budget 2018, ce qui est un fait très rare et symbolique destiné à afficher politiquement un désaccord réel.

Exécution budgétaire 2017

En quelques chiffres :

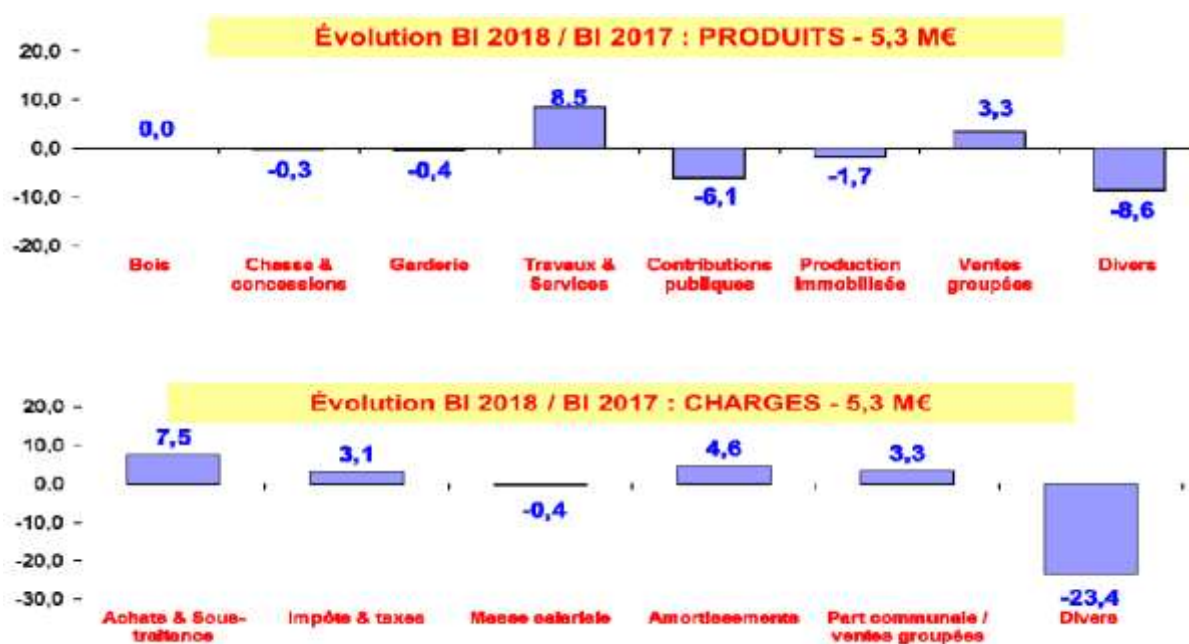
Une baisse globale des recettes :

- Bois :	260 M€,	soit -8,0 M€
- Travaux et services :	150,0 M€,	soit -5,3 M€
- Autres produits :	157,3 M€,	soit +4,3 M€

La masse salariale est à 474,0 M€ est totalement conforme au budget 2017.

Il n'y aura pas de dotation au fonds de provision pour reconstitution, soit -12,8 M€ par rapport à ce qui était prévu au budget 2017 et les travaux d'investissement en forêt domaniale et les autres investissements s'affichent à -10,1 M.

Budget 2018



Le budget 2018 est présenté à l'équilibre avec une stagnation du CA bois – id 2017 – et une évolution marquée des recettes des travaux et services, liée essentiellement à l'activité de l'ANET – agence nationale études et travaux – et des perspectives prometteuses auprès des grands comptes.

Il est prévu en effet le doublement du chiffre d'affaires de l'ANET pour la fin de 2017 avec une nouvelle progression en 2018. L'activité travaux patrimoniaux destinés aux collectivités locales stagne.

La masse salariale est fixée à 473,6 M€, soit une baisse de 0,4 M€ par rapport au budget 2017 et correspond strictement à l'annuité 2018 du COP 2016-2020.

Effectifs en équivalent temps plein travaillés associé à la masse salariale

Emplois en équivalent temps plein travaillé	Exé 2014	Exé 2015	Exé 2016	Budget 2017	Budget 2018	écart BI 2018 / BI 2017	
Secteur public	5 764	5 647	5 545	5 409	5 293	-116	-2,1%
dont titulaires	5 403	5 331	5 261	5 188	5 085	-103	-2,0%
dont non titulaires	361	316	284	221	208	-13	-5,9%
Secteur privé	3 197	3 178	3 217	3 353	3 469	116	3,5%
dont ouvriers forestiers	2 745	2 705	2 680	2 732	2 757	25	0,9%
dont autres salariés (yc TAM)	452	473	537	621	712	91	14,7%
Total hors emplois aidés	8 961	8 825	8 762	8 762	8 762	0	0,0%
Emplois aidés et assimilés	164	241	342	401	451	50	12,5%
Total général	9 125	9 066	9 104	9 163	9 213	50	0,5%

Le niveau des emplois 2018 de 8 762 ETPT, hors emplois aidés, avec un glissement de 116 ETP publics vers le secteur privé. En parallèle, les emplois aidés et assimilés, progressent de 50 ETPT (+12,5%) pour atteindre 451 ETPT en 2018.

Avec la fin des contrats aidés, le SNPA a attiré l'attention du Conseil sur le fait qu'à une échéance proche – mi 2018, les contrats d'avenir notamment, qui avaient été beaucoup souscrits dans le domaine du soutien vont s'achever sans possibilité de renouvellement. Sans être du tout adepte du recours à des contrats aidés pour combler des postes de fonctionnaires, le SNPA a souhaité toutefois souligner que cet état de fait va provoquer de nouvelles difficultés dans le domaine du soutien, qui en connaît déjà beaucoup.

En réponse, il semble que les derniers recours possibles aux contrats aidés pour l'ONF recouvrent soit des apprentis, soit des contrats de professionnalisation.

La présentation du budget 2018 a donné lieu à une vigilance de la part du représentant du Budget sur la maîtrise de la masse salariale et l'évolution des charges externes, notamment dans le domaine du soutien-management. Comprenez que les petites mains administratives et le management coûteraient trop cher à l'ONF ...

Pour le coup, le Directeur Général n'a semblé apprécier que moyennement les remarques sur la masse salariale et assure que celle-ci est bien sous contrôle – *on en sait quelque chose*.

Nous n'avons pas plus apprécié la digression sur les charges externes de soutien-management et encore moins le rappel de l'Etat sur une dette maintenant ancienne – *elle date de 2007* – et qui concerne le fameux CAS PENSION d'un taux confortable ou prohibitif, c'est selon, de 74.6%.

Finalement le nouveau COP n'a pas effacé toutes les ardoises, puisque l'Etat n'a pas oublié cette dette de l'ONF de 29 M€, même si elle n'apparaissait plus dans aucune maquette financière. Résultat : c'est un montant annuel de 5 à 10 M€ qu'il faut absorber dans le budget de l'ONF jusqu'en 2020.

Dans le même temps l'Etat a une mémoire sélective car il n'a pas versé la SCSP – subvention pour charges de service public – de 2016 et ne versera probablement pas celle de 2017 pour 12.5 M€. Alors comme les comptables sont prudents, c'est bien connu, pour 2018, on ne fait plus apparaître que le montant net de cette subvention, *qui était toujours écornée au passage d'un gel budgétaire*, des fois qu'elle finirait pas être payée à l'ONF.

Une fois de plus, l'Etat ne nous abandonne pas mais nous laisse surnager péniblement et s'assoit sans scrupule sur certains de ses engagements !

Activités concurrentielles et parc automobile

Une communication sur les activités concurrentielles et sur le plan d'action marge nette sera l'occasion de rappeler que ces activités s'équilibrent maintenant en marge brute mais qu'elles sont toujours déficitaires après prise en compte des frais de structure ONF.

Pour parvenir à l'équilibre en marge nette, l'abandon de certaines prestations non rentables pourrait être envisagé ainsi que le recalage de certains tarifs à la hausse.

Les administrateurs représentant nos collègues ouvriers forestiers feront remarquer pour leur part que l'activité existe et qu'elle progresse mais que les moyens, notamment en véhicules de chantiers ne sont pas toujours au rendez-vous.

Dans cette partie du Conseil, nous sommes plus dans le monde de l'entreprise ONF et la rhétorique se lâche un peu lorsqu'on entend que la progression de l'esprit d'entreprise est un élément majeur dans la conduite des transformations à réaliser dans l'établissement et que le prochain contrat encouragera la vision entrepreneuriale de l'EPIC ONF.

C'est aussi l'occasion pour le Directeur Général d'aborder le sujet du parc automobile de l'ONF qui compte 7000 véhicules et qui en fait la 1^{ère} flotte des opérateurs de l'Etat, hormis la gendarmerie ou l'armée. Il est prévu de baisser cette flotte de 15 % avec des efforts différenciés entre les véhicules de chantier et les véhicules dits administratifs.

En fin de débat sur ce point, le Directeur Général affirmera que les activités concurrentielles seront bénéficiaires à la fin du COP.

En conclusion

Un CA moins ronronnant que prévu et qui remplit tout à fait son rôle de baromètre du contexte et de l'ambiance dans et autour de l'ONF. La volonté d'avancer vite dans nombre de domaines, avec une concertation à minima, qu'il s'agisse de partenaires externes ou de partenaires dits sociaux, conduit cette fois à des tensions avec la FNCOFOR et la FNB. Mais la gouvernance de l'ONF s'inscrit aussi dans une veine gouvernementale où les ordonnances clôturent les débats.

Souhaitons là aussi que le climat s'apaise car l'ONF ne peut tout de même pas se fâcher avec tout le monde.